Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

Coulon Calavon, quand seront pris au sérieux les risques d'inondation ?



L'association Actions Coulon se bat depuis 2014 afin que soient pris en compte les risques véritables d'inondations tus ou minorés dans d'anciennes études. Objectif ? Sécuriser l'homme, les bâtis et l'emploi dans un environnement plus respectueux de la nature. Une conscience qui ne peut être valorisée que dans une vision de stratégie globale de gestion du risque inondation.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



Actions Coulon de gauche à droite : Jean-Pierre Venissac de Caumont ; Pierre Leclerc de l'Isle-sur-la-Sorgue ; Edith Bouchet du Thor et Patrick Bertrand de Cavaillon

«Avec le dérèglement climatique, le risque d'inondation ne fait que croître chaque année, alimenté par d'autres facteurs tels que l'urbanisation, l'artificialisation des sols, y compris dans les zones très inondables, commence Pierre Leclerc, président d'Actions Coulon. Or, l'inaction à prendre en charge le risque inondation est très dangereux.» Le collectif s'inquiète également d'études, de constructions et de démolitions de digues, notamment sur Cavaillon, possiblement dictées par différentes logiques qui statuent sur le fait d'inonder certains quartiers plutôt que d'autres. Dans la ligne de mire également ? Le projet du SIRCC, Syndicat intercommunautaire Rivière Calavon-Coulon.

Un projet du Sircc obsolète

Pour Actions Coulon, «le projet du Sircc, datant de 30 ans, reste obsolète et constitue un danger avec la destruction annoncée de ripisylves –arbres et arbustes qui retiennent la terre en bordure d'eau-. Même chose pour la construction et la démolition de digues à Cavaillon –déjà refaites en 2012- potentiellement

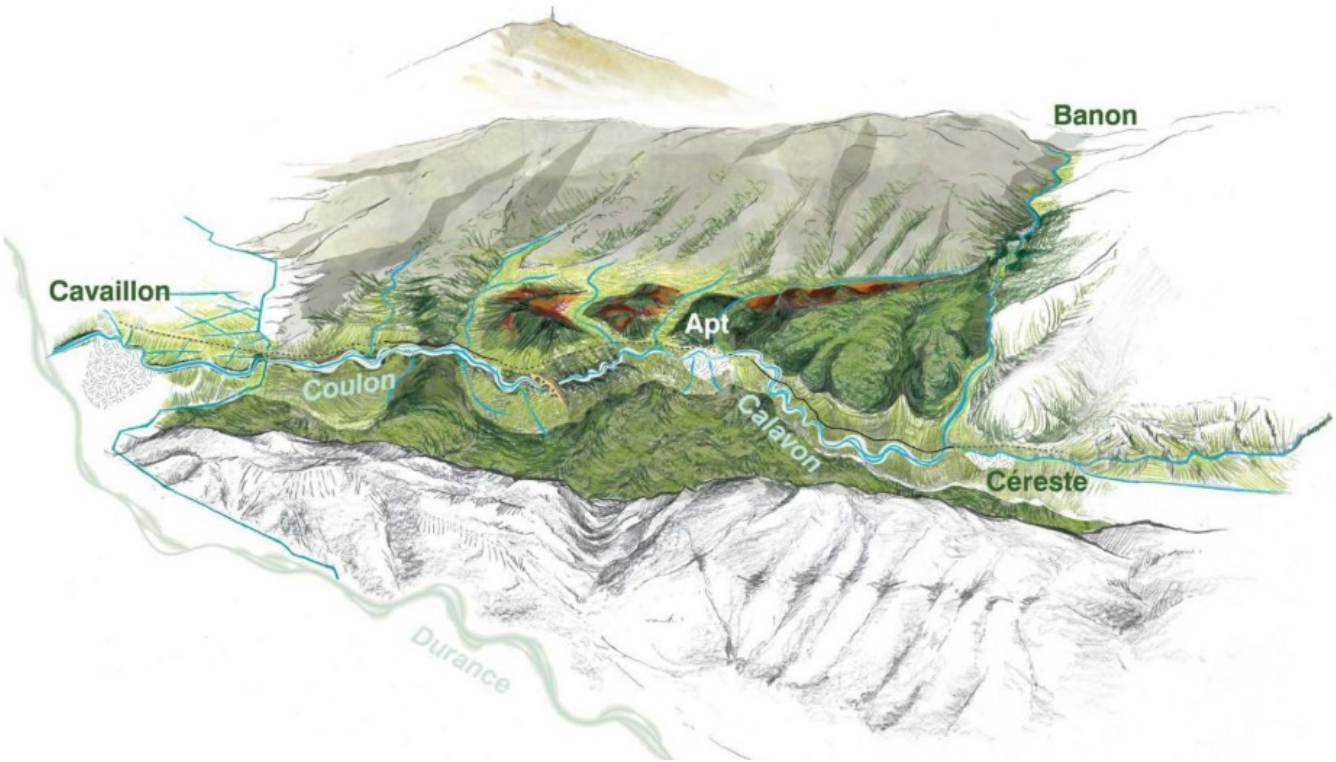
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

trop fragiles face aux inondations, et réclamant un budget conséquent possiblement mal valorisé. «Les vieux paysans les ont regardées, les ont trouvées inégales et disent que lorsqu'elles seront submergées, elles s'écrouleront sur elles-mêmes, ne changeant pas le cours de l'inondation, ni la préservation des quartiers. On ne voit pas de véritables avancées dans la protection de la population des inondations et cette inaction, ou ces prises de décisions locales, par les élus, nous font envisager que le risque inondation n'est pas pris au sérieux et qu'il est dangereux pour la population qui n'est, par ailleurs, pas consciente des enjeux et des dangers auxquels elle aura à faire face.»

Actions Coulon
Pierre Leclerc, président de l'association, Edith Bouchet, habitante du Thor, Patrick Bertrand de Cavaillon et Jean-Pierre Venissac de Caumont ainsi que les 150 membres du collectif militent pour une concertation du PPRI –Plan de prévention des risques d'inondation du Calavon-Coulon aval, de celui de la Durance pour Avignon, de l'élaboration des plans de prévention des risques naturels majeurs ; l'organisation de réunions communales d'information…

Ce que veut Actions Coulon ?
«Que les habitants de villages et villes particulièrement inondables aient conscience des risques encourus en cas de fortes inondations. Ainsi les membres d'Actions Coulon évoquent deux territoires de Vaucluse sans PPRI -Plans de prévention des risques d'inondation-: 'Avignon-Durance' et 'le Calavon-Coulon-Aval' n'ayant pas fait l'objet, pourtant réglementaire, d'un PPRI parce que la préfecture éluderait, depuis plus de 23 ans, les consultations obligatoires.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

Copyright Mairie de saint Martin de Castillon Communication

Des quartiers en question
«Plus prosaïquement, l'agglomération de Caumont et le quartier des Vignères -qui se situe entre Cavaillon et Le Thor- pourraient être l'objet de graves déversements d'eau en cas d'inondation, alors qu'un petit quartier cavaillonnais dénommé 'Le Grés', moins peuplé, serait, lui, préservé, relève Pierre Leclerc, qui dénonce là un manque d'équité dans la prise de risque inondation des quartiers, selon que l'on se trouve en rive gauche ou droite, la rive gauche étant la plus préservée de la montée des eaux.»

Une vision élargie et pérenne plutôt qu'un choix clivant
Pour Actions Coulon : « il n'est plus pensable, désormais, que des travaux d'aménagement de protection contre les crues opèrent un effet bénéfique localement mais transfèrent, vers d'autres zones, un risque accru des dommages. Pour l'association, un large éventail d'aménagements ruraux et urbains peuvent participer au ralentissement des écoulement d'eau, de pluie, via des retenues sèches, des haies, des forêts, des marais, des fossés, des zones humides, des bandes enherbées, des bassins versants, des bassins d'orages…»

Collective ambition
Dans la réalisation des bonnes idées, l'association relève «la construction de 3 bassins de rétention en cascade construis en amont du village Saze afin d'en réduire le risque d'inondation, par son maire également à la tête de Protection inondation du Grand Avignon. Par ailleurs, des membres d'Actions Coulon élargissent les investigations en s'informant sur ce qui se fait en France et en Europe et partagent leur expérience de ce qui se fait en Vaucluse afin de collecter des idées et process plus innovants et adaptés à la typologie topographique et géologique du département et des départements limitrophes, ainsi que des cours d'eau traversant le territoire.»

De nouveaux modèles
Actions Coulon, qui se veut force de propositions, explore également des alternatives aux digues –modèle potentiellement obsolète – comme le ralentissement dynamique avec une modélisation des crues, localisations, ordre d'arrivée et de décalage des pics de crues ; l'hydrologie régénérative qui consiste en un aménagement du paysage de façon à ralentir le cycle de l'eau, notamment en conservant les paysages agricoles en amont des bassins versants. Cela a pour conséquence de ralentir, répartir, infiltrer et stocker les eaux de pluie et de ruissellement.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



Copyright Actions Coulon Début 2016

Des habitations construites dans d'anciens lits de rivières

Actions Coulon dénonce «des quartiers et habitations bâtis dans les lits majeurs d'anciennes rivières comme c'est le cas de Caumont ou encore du quartier de baigne-pieds à Avignon, qui accueille les équipements hospitaliers d'Avignon : hôpital, Ephad –Etablissement pour personnes âgées dépendantes-, cliniques, laboratoires, funérarium, crematorium, entreprises, alors que cet espace est inondable par le Rhône, la Durance, les ruissellements, les remontées de nappes phréatiques, le canal du Puy et par les ruptures du barrage de Serre-Ponçon.

Des études orientées, un discours officiel brouillé ?

Actions Coulon va plus loin, signalant des études orientées dans des scenarii prenant en compte des niveaux de crues allant dans le sens de leurs conclusions. Ainsi, si le Ppri et le Tri –Territoires à risques importants d'inondation- évoquent « des crues du Rhône qui n'iraient pas jusqu'au remblai SNCF, au niveau de Baigne-pieds à Avignon, les eaux du Rhône arrivant par le nord seraient susceptibles, via Monclar et la Rocade, d'inonder la moitié de Baigne-pieds, et, notamment la zone dévolue aux gens du voyage.»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

‘Quand c’est flou c’est qu’y a un loup’

« Inondabilité par le Rhône, la Durance, par ruissellement, par remontées des nappes, par le canal du Puy, par ruptures du barrage de Serre-Ponçon, via le remblai ferroviaire en direction d’Arles… Les études, qui sont nombreuses, n’utilisent pas les mêmes éléments de référence. Conclusion ? Pas de vision d’ensemble, ni locale, ni pertinente. Pas non plus de lisibilité, lors des périodes d’inondations, de ce qui peut advenir lorsque les fleuves, les rivières prennent de l’ampleur, lorsque les épisodes météorologiques plombent le ciel, rien qui ne puisse renseigner efficacement le grand public et le préparer au ‘risque inondation’,» résume Pierre Leclerc.



Copyright Actions Coulon, décembre 2019

L’objet du collectif

Actions Coulon a pour objet la veille, l’alerte et la proposition de solutions sur les différents problèmes posés par la rivière du Calavon-Coulon. Les risques d’inondation, l’entretien de sa végétation, ses fonds, ses ponts et ses digues. Les projets d’aménagement pour lutter contre ses débordements. Le plan de prévention des risques d’inondation (PPRI) lancé par le Préfet depuis 2002. La gouvernance du syndicat intercommunal en charge de cette rivière qui a la particularité de déborder en dehors de son bassin versant : sur celui des Sorgues et celui de la Durance. Communes principalement concernées : Cavaillon, Robion, l’Isle, le Thor, Gadagne, Caumont.

Le Calavon-Coulon

Le Calavon-Coulon parcourt 84 km, depuis sa source située à 747 m d’altitude, sous le village de Banon, jusqu’à Cavaillon, où il rejoint la Durance, à une soixantaine de mètres d’altitude. Tout au long de son

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

parcours, il traverse 20 communes : Banon, Simiane la Rotonde, Oppedette, Viens, Céreste, Saint Martin de Castillon, Castellet en Luberon, Caseneuve, Saignon, Apt, Roussillon, Bonnieux, Goult, Les Beaumettes, Ménerbes, Oppède, Maubec, Robion, Cavaillon, et Caumont-sur-Durance où le Calavon se jette dans la Durance.

Les infos pratiques
Actions Coulon ; 3 allée des Libellules 84 800 l'Isle-sur-la-Sorgue ; www.actions-coulon.fr ; pierreleclerc@live.fr ; 06 14 51 01 20

Vaucluse, éloignement des ressortissants étrangers en situation irrégulière

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



En août 2025, les services de l'État en Vaucluse ont procédé à l'éloignement de 16 étrangers en situation irrégulière, dont 12 impliqués dans des troubles à l'ordre public. Parmi eux, 7 étaient détenus au centre pénitentiaire du Pontet et ont été éloignés à leur sortie de prison.

Dans un contexte de relations diplomatiques difficiles, les services de l'État en Vaucluse ont reconduit, en Algérie, deux ressortissants algériens qui étaient incarcérés. Le préfet de Vaucluse a également fait procédé à l'éloignement récent de 5 personnes, dont les profils dangereux étaient particulièrement suivis : un ressortissant marocain entré en France en 1993 à l'âge de 17 ans et résidant régulièrement sur le territoire depuis. Marié et père de 4 enfants, il faisait l'objet d'une fiche S et était suivi pour radicalisation. Conformément à un arrêté ministériel d'expulsion pris en août 2025, il a été placé en centre de rétention administrative avant d'être éloigné vers le Maroc.

Radicalisation

Un ressortissant guinéen âgé de 20 ans a également été reconduit dans son pays. Suivi pour radicalisation, il faisait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) prise suite à une tentative d'assassinat pour laquelle il avait été déclaré irresponsable. Hospitalisé au centre hospitalier de Montfavet, il est retourné en Guinée en juin.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

Condamnation
Même dispositif pour un ressortissant marocain entré en France en 2001 à l'âge de 9 ans pour regroupement familial. Condamné en 2017 à 18 ans de prison pour extorsion, vol et séquestration, il a fait l'objet d'un arrêté d'expulsion en avril 2025. Assigné à résidence, il a été interpellé pour conduite en état d'ivresse puis placé en centre de rétention avant d'être éloigné vers le Maroc en août.

OQTF
Retour programmé pour un ressortissant marocain entré en France en 2001 à l'âge de 10 ans et présent régulièrement depuis. Multirécidiviste, il a été condamné 7 fois par la justice (dont une peine de 4 ans pour vol avec violence). Au regard de son profil, il a fait l'objet d'une OQTF –Obligation de quitter le territoire français- en décembre 2024. Suite à une interpellation en juillet, il a été placé en centre de rétention puis éloigné vers le Maroc ;

Arrêté préfectoral d'expulsion
Même process pour un ressortissant marocain entré en France en 1989 à l'âge de 5 ans et y résidant régulièrement depuis. Divorcé et père d'un enfant, il a été condamné 17 fois par la justice française pour un total de 15 ans de prison. Il a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'expulsion en juin 2025 alors qu'il était incarcéré pour des faits de trafic de stupéfiants. À sa libération en juillet, il a été placé en centre de rétention puis éloigné vers le Maroc.

Le préfet de Vaucluse
Le préfet de Vaucluse souligne que l'éloignement de ces profils sensibles a été facilité par la loi 'Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration du 26 janvier 2024'. Cette loi permet désormais de refuser un titre de séjour à des personnes en situation régulière même disposant d'attaches privées et familiales en France, lorsqu'elles commettent des actes de délinquance. Il rappelle que la lutte contre l'immigration irrégulière et l'éloignement des étrangers troublant l'ordre public sont une priorité des services de l'État.
MMH

Vigilance feux de forêts, risque d'incendie, interdiction d'accès

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



Interdiction d'accès et de circulation pour la journée de demain vendredi 15 août dans certains massifs forestiers du département de Vaucluse. En raison des conditions météorologiques prévues pour la journée de demain, le niveau de risque d'incendie de forêt est jugé très sévère.

Par conséquent, en application de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2023, l'accès aux massifs de l'Enclave des Papes ; Bollène-Uchaux ; La vallée du Rhône est interdit toute la journée sauf pour les sites bénéficiant d'une dérogation ; Les groupes accompagnés par un professionnel ayant suivi un parcours de formation spécifique ; La réalisation de travaux, seulement autorisés le matin de 5h à 13h.

Mesures de sécurité renforcées
Chacune de ces activités est soumise à des mesures de sécurité renforcées. L'accès aux autres massifs forestiers du département, bien que présentant un risque, reste autorisé. Information du public pour l'accès aux massifs exposés aux risques feux de forêts : cartographie des massifs ouverts/fermés ici et sur le site internet de l'État en Vaucluse ici. Borne d'information téléphonique : 04 28 31 77 11.

Pour mémoire
Il est rappelé à chacun qu'en toutes circonstances, la prudence est de mise à l'intérieur des massifs forestiers pour lesquels l'accès reste autorisé. Les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées : Interdiction de fumer ; Interdiction d'allumer du feu ; Ne pas circuler et/ou stationner même temporairement sur les pistes DFCI –Défense des Forêts contre les incendies- qui sont réservées aux secours ; En cas d'incendie, contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement votre localisation et en vous éloignant de la zone d'incendie.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

(Vidéo) Vaucluse, Pollution de l'air à l'ozone ce lundi 11 août



Les températures très élevées sont propices à la formation de l'ozone dans le département de Vaucluse. La qualité de l'air est mauvaise sur l'ensemble de la région. Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution de l'air à l'ozone, le préfet de la zone de défense Sud, a déclenché la procédure d'alerte de niveau 2.

En complément des renforcements de contrôles de la procédure d'information et de recommandation et des dispositions du niveau 1 d'alerte, le préfet de Vaucluse a décidé : Mise en œuvre des prescriptions particulières de niveau 2 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE ; Réduction de l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et recourir à des mesures compensatoires comme l'arrosage… Modification du format des épreuves de sports mécaniques (terre, mer, air) en réduisant les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

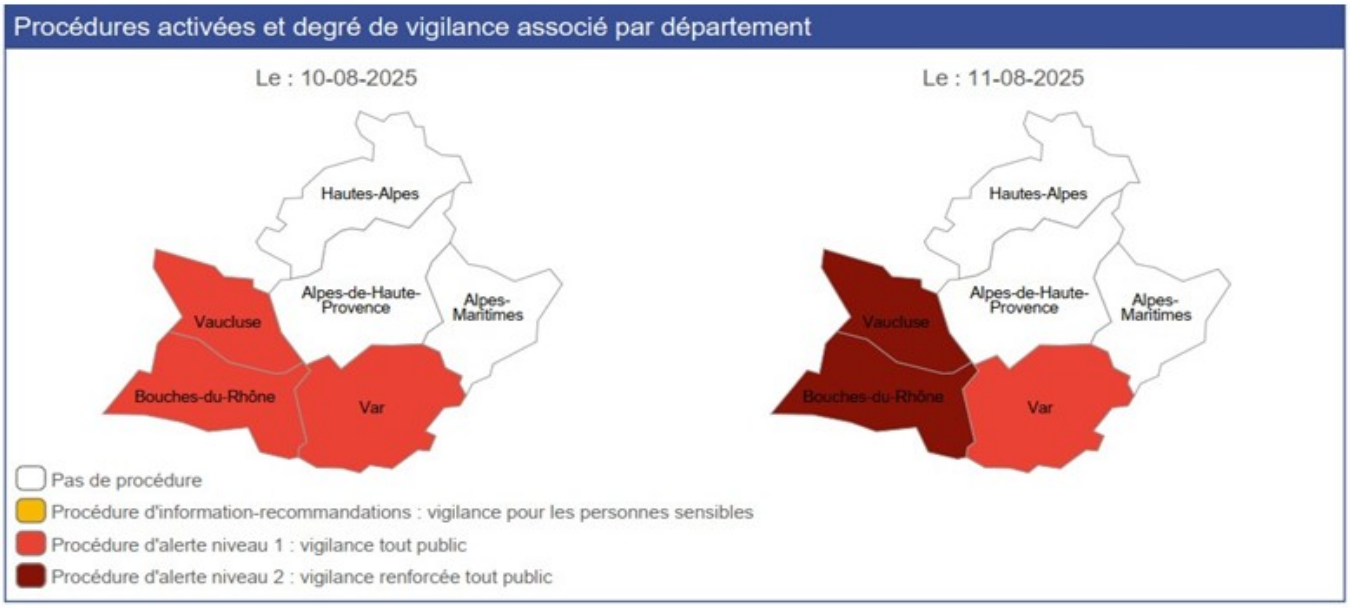
temps d'entraînement et d'essais ; Report des travaux du sol ; Report des procédés d'épandage émetteurs d'ammoniac ; Recours à des enfouissements rapides des effluents. En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées. Un communiqué de presse spécifique sera dans ce cas diffusé. La procédure d'alerte est assortie des recommandations sanitaires et de comportement

Pour protéger votre santé
Réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur ; En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin ; Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi .

Pour aider à améliorer la qualité de l'air
Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ; Privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo) ; Différez, si vous le pouvez, vos déplacements.

Pour toute information complémentaire sur l'évolution du pic de pollution ici ; Les recommandations sanitaires et comportementales ici.
Source Préfecture de Vaucluse

Qu'est-ce que la pollution ozone ?
L'**ozone est** un polluant produit dans l'atmosphère sous l'effet du rayonnement solaire par des réactions entre les oxydes d'azote et les composés organiques volatils, émis notamment par les activités humaines. L'ozone a des effets nocifs sur la santé humaine et la végétation.



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

Copyright Préfecture de Vaucluse

Vaucluse Pollution de l’air à l’Ozone -Alerte de niveau 1



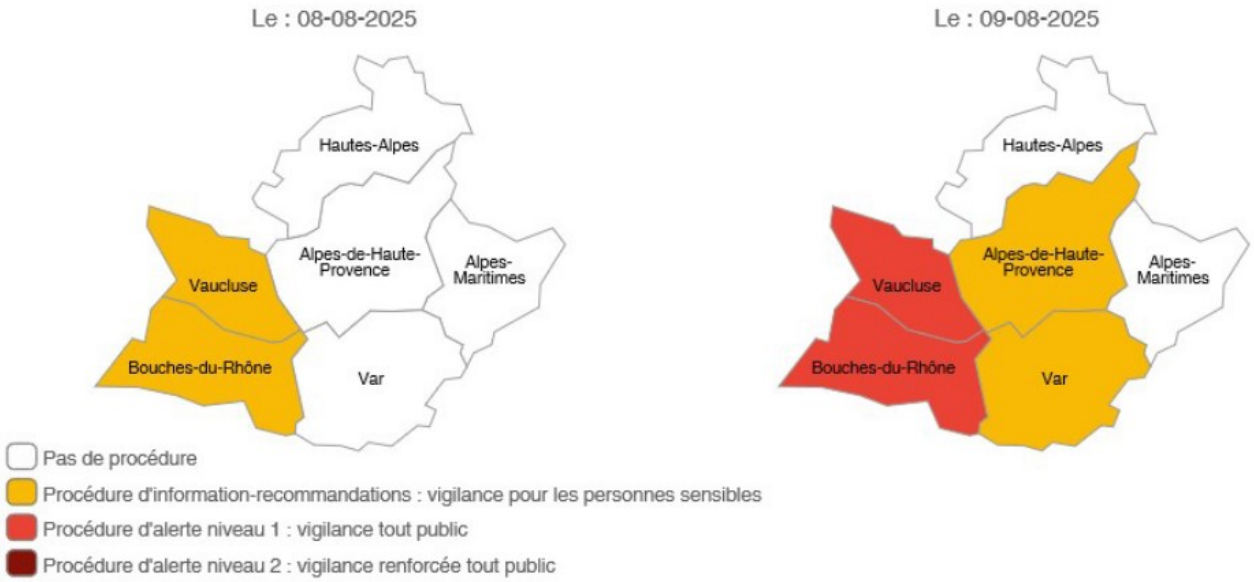
Compte-tenu de la persistance de l’épisode de pollution de l’air à l’ozone, le préfet de la zone de défense Sud, a déclenché la procédure d’alerte relative à la pollution de l’air par l’ozone pour la journée du samedi 9 août 2025.

Le préfet de Vaucluse met en œuvre des mesures d’urgence : Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur l’ensemble des voiries du département, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h ; Prescriptions particulières de niveau 1 prévues dans les autorisations d’exploitation des ICPE ; Raccordement électrique à quai des bateaux fluviaux en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués ; Suspension de l’utilisation d’appareils de combustion de biomasse non performants ou groupes électrogènes ; Report des travaux d’entretien ou de nettoyage effectués avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie…) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture…) ; Maîtrise de la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation) ; Respect de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

l'interdiction des brûlages à l'air libre des déchets verts ; Suspension de la pratique de l'écobuage et des opérations de brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles ; Report des épandages de fertilisants minéraux et organiques.



Copyright Préfecture de Vaucluse

Pour protéger votre santé

Réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur ; En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ; Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi.

Pour aider à améliorer la qualité de l'air

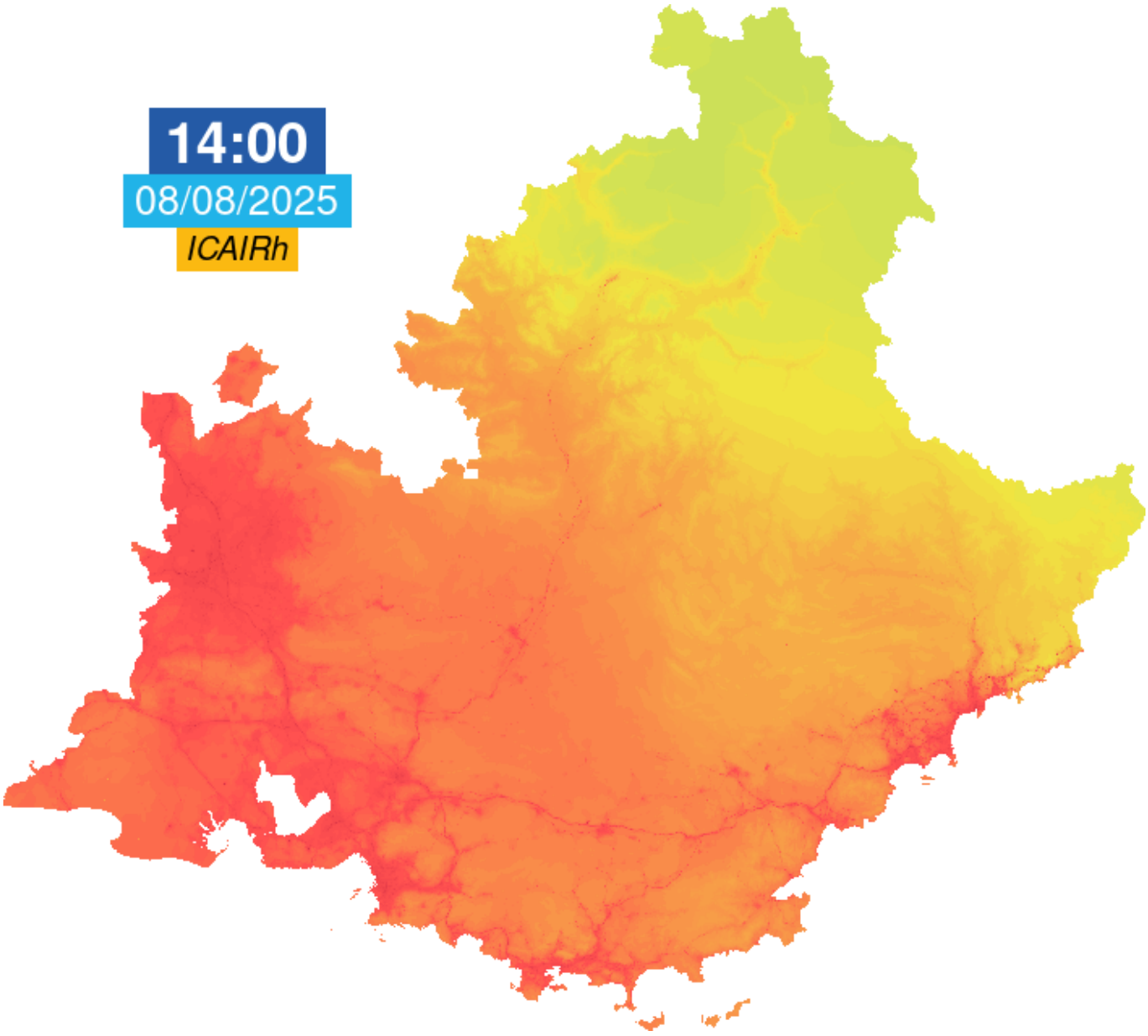
Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ; Privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo) ; Différez, si vous le pouvez, vos déplacements ; Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre ; Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis. Information complémentaire sur l'évolution du pic de pollution ici et les recommandations sanitaires et comportementales ici.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

Vaucluse, Pollution de l’air à l’ozone



La concentration d’ozone dans l’atmosphère en Vaucluse, aujourd’hui, atteint le seuil d’information et recommandations prévu par les procédures préfectorales en cas d’épisode de pollution de l’air.

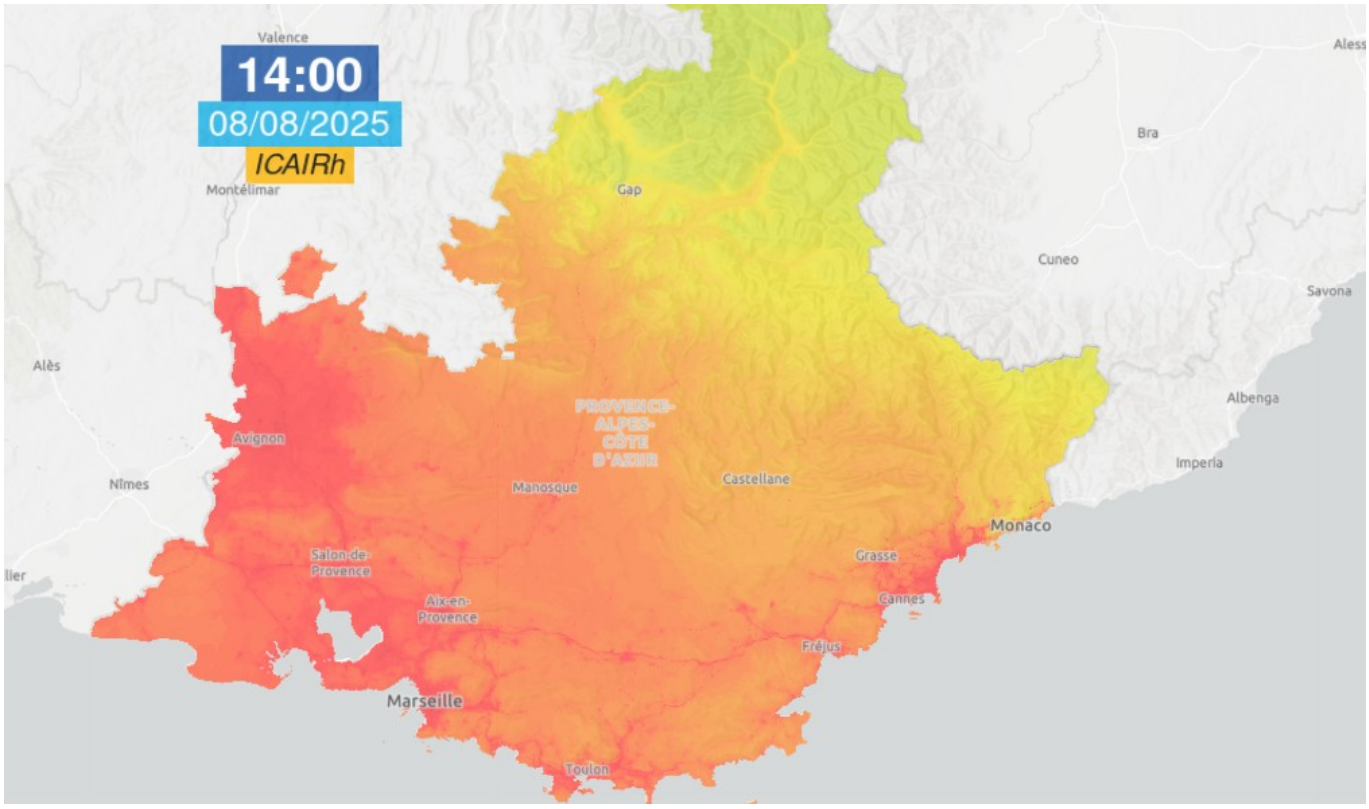
Outre les recommandations sanitaires et comportementales diffusées auprès de la population en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

particulier pour les personnes sensibles, le préfet de Vaucluse, décide le renforcement des contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ; des contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ; de la vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ; des contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs ; contrôles du respect des prescriptions ICPE ; des contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets verts à l'air libre. En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées. Un communiqué de presse spécifique sera dans ce cas diffusé.

Recommandations sanitaires
Il est recommandé de limiter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes, ainsi que les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.



Copyright Icairh Région Atmosud

Populations vulnérables
Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques,

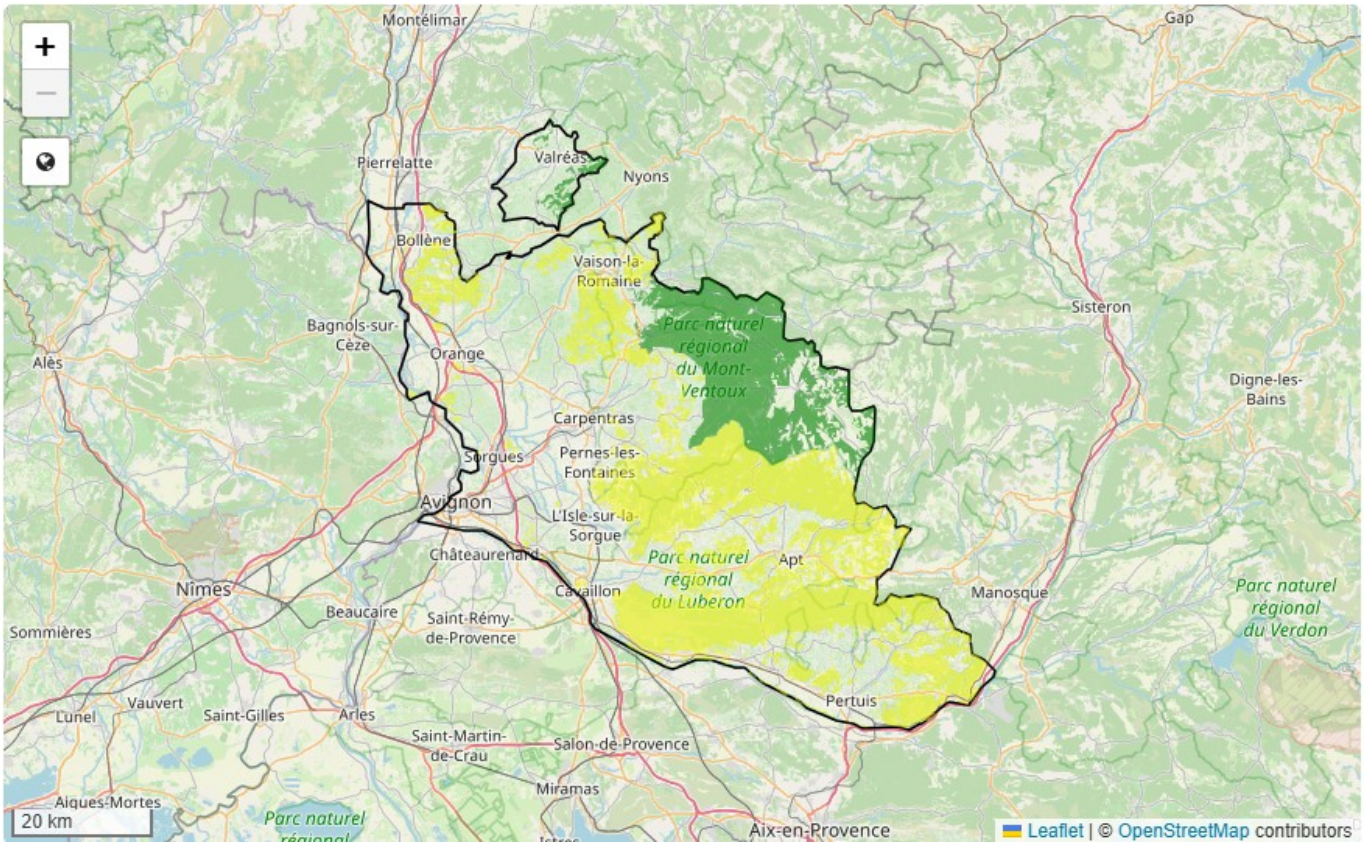
Populations sensibles

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

Personnes se reconnaissants comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des épisodes (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).
Pour toute information complémentaire sur l'évolution du pic de pollution ici et les recommandations sanitaires et comportementales ici.
MMH

Vaucluse : Vigilance feux de forêts – risque d'incendie



Interdiction d'accès et de circulation pour la journée de demain, samedi 2 août 2025, dans

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

certains massifs forestiers du département de Vaucluse.

En raison des conditions météorologiques prévues pour la journée de demain, le niveau de risque d'incendie de forêt est jugé très sévère. Aussi, en application de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2023, l'accès aux massifs de Bollène-Uchaux, de la Vallée du Rhône, du petit Luberon, des monts de Vaucluse, du Grand Luberon et des collines de Basse Durance est interdit toute la journée sauf pour les sites bénéficiant d'une dérogation ; les groupes accompagnés par un professionnel ayant suivi un parcours de formation spécifique ; la réalisation de travaux, seulement autorisés le matin de 5h à 13h. Chacune de ces activités est soumise à des mesures de sécurité renforcées. L'accès aux autres massifs forestiers du département, bien que présentant un risque, reste autorisé.

Où se renseigner ?
Information du public pour l'accès aux massifs exposés aux risques feux de forêts : cartographie des massifs ouverts/fermés ici ou ici. www.vaucluse.gouv.fr Borne d'information téléphonique : 04 28 31 77 11

Pour mémoire
La prudence est de mise à l'intérieur des massifs forestiers pour lesquels l'accès reste autorisé. Les règles : interdiction de fumer et d'allumer du feu. Les pistes DFCI sont réservées aux secours : il est interdit d'y circuler ou d'y stationner, même temporairement. En cas d'incendie, contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement votre localisation et en vous éloignant de la zone d'incendie.
Sources : Préfecture de Vaucluse.

Tour de France : les consignes de circulation et de stationnement pour l'étape du Ventoux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



Voici le détail des consignes de circulation et de stationnement prises par la préfecture de Vaucluse à l'occasion la 16é étape du Tour de France du mardi 22 juillet entre Montpellier et le sommet du Ventoux.

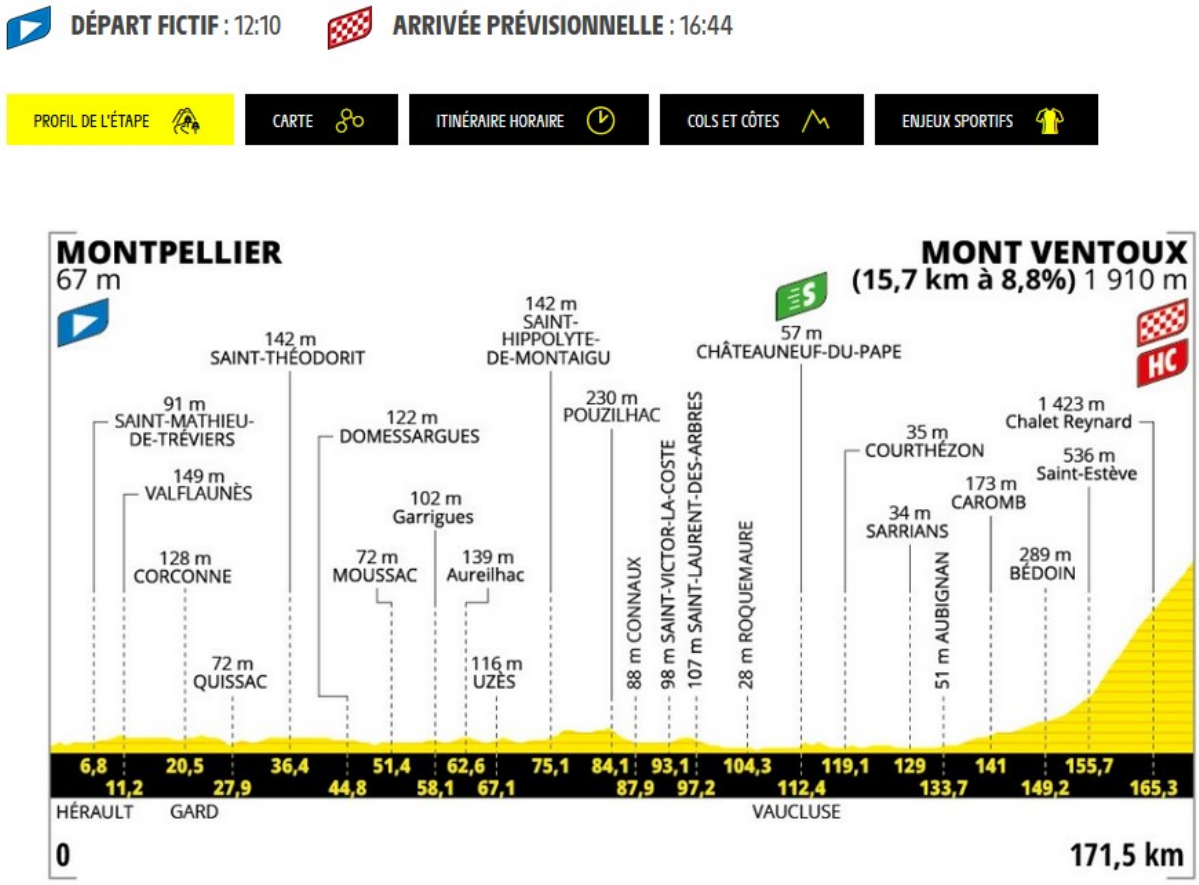
Les axes routiers suivants seront fermés de manière échelonnée environ une heure avant le passage de la caravane publicitaire et jusqu'au passage des véhicules fermant la course :

1 – du pont de Roquemaure jusqu'à l'intersection RD976/RD17 de 12h à 15h30,
2 – de l'intersection RD976/RD17 jusqu'au rond-point RD950 à Jonquières, de 12h à 16h,
3 – du rond-point RD950 à Jonquières jusqu'au carrefour RD138/RD974 à Crillon-leBrave, de 12h30 à 16h30,
4 – du carrefour RD138/RD974 à Crillon-le-Brave jusqu'au carrefour RD974/RD19 de 13h à19h,
5 – Tronçon du Mont Ventoux fermé la veille de l'épreuve, le 21 juillet ou, au plus tard, à saturation des parkings.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



Crédit : Tour de France

S'agissant du stationnement, il est autorisé uniquement dans l'une des quatre zones suivantes :

– Parking des Ermitants – ouvert à compter du 16 juillet au matin pour les camping-cars et les vans ;
– Zone du Bike-Park,
– Parking du Mont-Serein à Beaumont-du-Ventoux pour les véhicules légers et les camping-cars.

→ Attention, ces trois premières zones de stationnement seront fermées dès leur saturation,

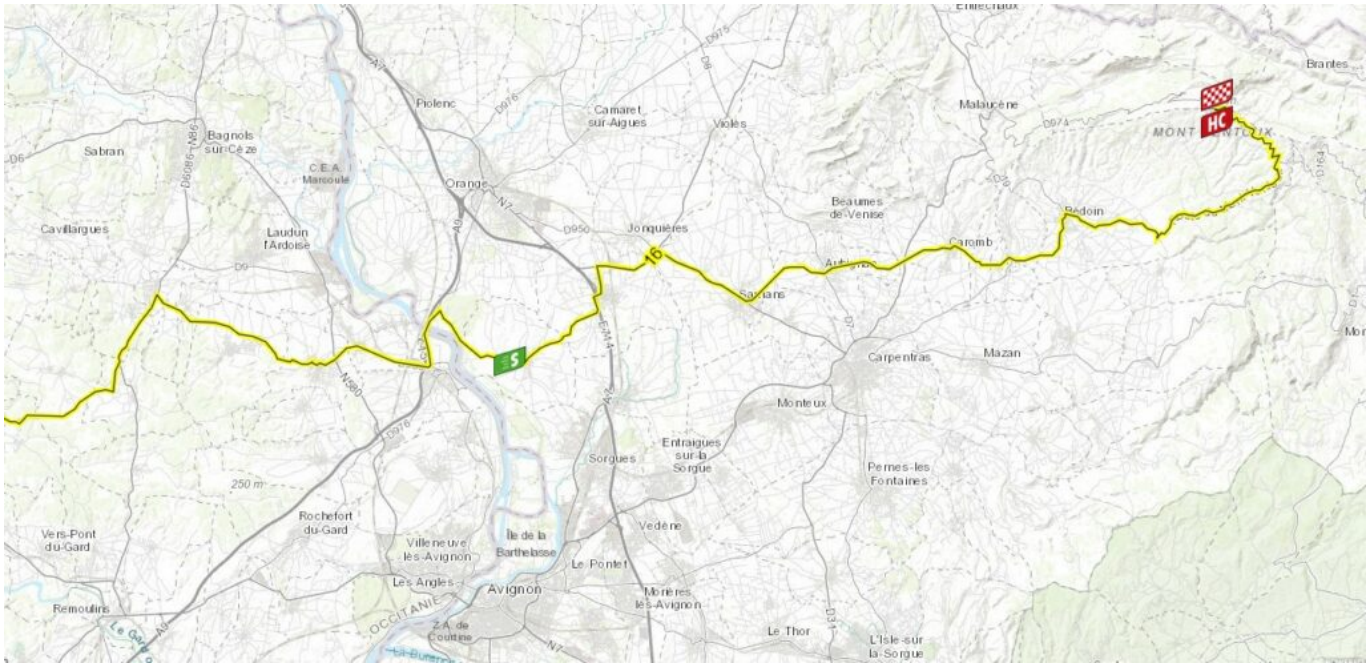
– enfin, la zone de stationnement du pas de la Frâche sur la commune d'Aurel sera ouverte uniquement de 5h à 10h le matin du 22 juillet. L'accès se fera par la RD164 depuis la commune de Sault.

Pour rappel :
— Le stationnement est interdit en bord de route,
— L'accès piétons et cyclistes est ouvert jusqu'au 22 juillet à 13h.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



Crédit : Tour de France

Pour rester informé
• Les services de l'État | http://www.vaucluse.gouv.fr/
• Conseil départemental du Vaucluse | https://www.vaucluse.fr/
• Tour de France 2025 | www.letour.fr

L.G.

L'Aire des gens du voyage de Courtine modernisée pour 2,5M€

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



Le Grand Avignon a repris, en régie directe, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage en Vaucluse, en janvier 2023. C'est ainsi que les aires de Courtine à Avignon et de Bonpas à Avignon-Montfavet on été revues. Une stratégie durable et globale envers ces citoyens nomades conçue pour une approche réglementaire respectueuse des besoins des familles et dans le respect du schéma départemental. Les droits d'emplacement, les factures d'eau et d'électricité sont totalement recouvrées.

L'Aire des gens du voyage de Courtine, à Avignon, a rouvert le 1er juillet 2025 pour accueillir, actuellement, une dizaine de familles. Pour mémoire, l'aire avait été construite en 1982 et fermée en 2020 pour être entièrement revue et rebâtie, dans le cadre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Vaucluse, avec pour interlocutrice privilégiée, Nelly Debart, présidente de l'ANGVC, association nationale des gens du voyage citoyens.

Dans le détail
L'aire des gens du voyage de Courtine propose une loge de gardien de 50m2, 24 emplacements de 200m2, soit 48 places dont 5 dévolues aux personnes à mobilité réduite sur 208m2. Chaque emplacement est équipé d'une douche, de deux WC, d'un espace buanderie et d'un local technique partagé entre deux emplacements. Toutes les installations ont été conçues à partir de containers maritimes. Au chapitre paysager, les arbres existants ont été conservés et d'autres devraient être bientôt plantés tandis qu'une large surface a été désimperméabilisée.

A l'ère du numérique
Conformément à la réglementation, il n'y a pas de réservation d'espaces cependant, pour y séjourner, il

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

est nécessaire d'entrer en contact avec le Grand Avignon. La consommation d'eau et d'électricité se fait en prépaiement, via internet, et permet aux usagers de suivre, en temps réel, leur consommation d'eau et d'électricité, notamment depuis leur smartphone.

Combien ça coûte ?
Le Grand Avignon demande 90€ de caution ; 3,20€ par jour pour l'occupation de l'emplacement ; 2,80€ par m3 d'eau utilisée et 0,14€/kWh pour l'électricité. Les séjours sont limités à 3 mois renouvelables sur dérogation.



Copyright Fleur Sitruk Comunication Grand Avignon

Les travaux
Les travaux d'un montant de 2,5M€ ont été financés à hauteur de 2,3M€ par le Grand Avignon et 191 462€ par l'Agence de l'eau. Le Département de Vaucluse, quant à lui, participe aux frais de fonctionnement à hauteur de 35 000€ et sur l'ensemble des aires vauclusiennes gérées par le Grand

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

Avignon.

L'aire de grand passage de Bonpas améliorée
L'aire de grand passage de Bonpas, à Avignon-Montfavet, inaugurée en juillet 2022 par le Grand Avignon, propose un accueil temporaire aux grands groupes de gens du voyage –jusqu'à 150 caravanes- principalement l'été ou lors de rassemblements religieux.

Accès payant, réglementé et soumis à autorisation
Suite aux travaux de l'échangeur de Bonpas, l'entrée de l'aire a été déplacée en juin dernier. Le lieu arbore désormais une petite place centrale en concassé pour améliorer la circulation, et la plateforme de récupération des eaux usagées a été revue. L'aire est équipée de bornes d'eau, d'électricité, d'un système de gestion des déchets, d'une fosse de récupération des eaux usées et des toilettes chimiques. Son accès est réglementé, payant et soumis à autorisation préalable.

Remise en ordre
Cette remise en ordre des aires d'accueil des gens du voyage a été bien reçue comme en témoignent les retours positifs qu'en a eu la Préfecture de Vaucluse, les Services de l'Etat et des associations dont l'Association nationale des gens du voyage citoyens. «Notre territoire est régulièrement cité en exemple dans les instances départementales, a indiqué Joël Guin, président du Grand Avignon, pour le respect et l'anticipation des objectifs du Schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage, ainsi que pour la concertation engagée avec les représentants des usagers dans la conception et la gestion des aires.»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



Copyright Fleur Sitruk Communication. Parmi les élus présents, Joël Guin président du Grand Avignon et Lucien Stanzione,
sénateur de Vaucluse